Même à la suite de certaines ententes conclues naguère pour permettre à des employés de suivre des cours de formation à l'extérieur des locaux de leurs employeurs, de l'avis de certains experts au courant du fonctionment de l'industrie, certains cours n'ont pas justifié la dépense des fonds fédéraux qui leur avaient été affectés. Selon certaines de ces personnes de ma connaissance, de fait l'employeur a compté plus que de raison sur les deniers publics pour donner une formation inférieure à celle qui d'ordinaire se donnait sur place et sans supplément tiré de la bourse publique, tant fédérale que provinciale.

C'est là un autre aspect de la question qu'il y aurait lieu, je pense, de considérer et une raison pour laquelle il faudrait prévoir des consultations entre les représentants des intéressés et l'employeur avant que le ministre soit autorisé, comme le bill le propose, à conclure des contrats.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'un point à soulever à l'égard du présent bill, mais il est fort important. Je ne sais pas si le bill, ou le règlement qui doit être établi en vertu du bill, englobe ce point. J'approuve entièrement toutes les mesures évidentes que prévoit le bill et j'en félicite le ministre. Je suis particulièrement heureux de voir disparaître l'exigence quant aux trois années d'appartenance à la maind'œuvre et de voir admises les femmes qui travaillent chez elles comme maîtresses de maison.

Le point que je veux soulever a trait aux particuliers qui vivent dans les régions bilingues, comme Montréal, Ottawa, Moncton, Sudbury, Cornwall et ainsi de suite, et qui ne peuvent trouver de travail parce qu'ils ne parlent pas la seconde langue officielle. En tant que député d'une circonscription de Montréal, j'ai constaté au cours des dernières années que beaucoup de Canadiens compétents, congédiés pour une raison ou l'autre, n'arrivent pas à se trouver un autre emploi parce qu'ils ne parlent pas la seconde langue. Je connais par exemple des sténographes et des secrétaires anglophones très compétentes qui cherchent du travail, mais lorsqu'elles se présentent à un bureau du personnel ou à une agence de placement, on leur demande si elles parlent également français. Très souvent, ces personnes ont une certaine connaissance de la seconde langue, mais celle-ci est insuffisante pour leur permettre de travailler dans cette langue et c'est la principle raison pour laquelle elles n'arrivent pas à obtenir un

Je prétends depuis déjà plusieurs années que le programme de recyclage de la main-d'œuvre devrait s'appliquer à ces personnes et qu'elles devraient avoir droit aux allocations de recyclage, qu'il s'agisse d'un francophone à Ottawa qui n'arrive pas à trouver du travail parce qu'il n'a pas une connaissance suffisante de l'anglais ou d'un anglophone à Montréal qui ne trouve pas de travail parce qu'il ne connaît pas suffisamment le français. J'insiste sur le fait que le programme de recyclage de la main-d'œuvre devrait leur permettre de suivre des cours dans l'autre langue pour qu'ils puissent remplir les conditions nécessaires pour obtenir un emploi; leur cas est semblable à celui des personnes qui ont besoin de recevoir une formation en menuiserie, en électronique ou dans d'autres métiers.

Comme la Chambre le sait, aux termes du programme de recyclage de la main-d'œuvre, des cours permettent aux intéressés de terminer leurs études secondaires et beaucoup de gens achèvent les 9°, 10° et 11° années. Si nous sommes d'avis que ces études sont nécessaires pour trouver du travail, nous devrions aussi convenir qu'il faut offrir des cours de formation dans la seconde langue

officielle si la connaissance de cette langue est aussi nécessaire pour obtenir de l'emploi. Dans la région de Montréal et dans les districts bilingues, tel n'est pas le cas.

## • (1510)

C'est avec plaisir que j'appuie le programme du gouvernement dont l'objet est de favoriser le bilinguisme dans les régions du Canada où c'est nécessaire. Corollairement, je crois que lorsque les gens sont touchés par ces exigences de leur travail, nous devrions les aider à acquérir la compétence voulue dans la seconde langue en vertu du programme de recyclage de la main-d'œuvre.

Une des anomalies de nos programmes est qu'en vertu du programme d'immigration nous pouvons aider les immigrants à acquérir certaines connaissances du français et de l'anglais. Un immigrant peut suivre un cours de français ou d'anglais offert par le ministère de la Maind'œuvre et de l'Immigration et toucher une allocation de formation pendant qu'il étudie. Les immigrants anglophones, d'Angleterre, d'Irlande ou des États-Unis peuvent en vertu du programme du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration suivre des cours de français tout en touchant une allocation de subsistance. Pourtant, un anglophone né à Montréal, citoyen canadien, ne peut suivre les cours offerts par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

J'ai soutenu que puisque le gouvernement fournit des cours pour permettre aux immigrants d'apprendre les langues officielles de notre pays aux fins d'emploi, on devrait en faire autant pour les citoyens canadiens de naissance. Le ministre, dans sa réponse, pourrait peut-être traiter cette question. Je veux espérer que ces modifications ou les règlements qui seront adoptés à leur égard entraîneront l'inclusion de programmes de recyclage linguistique parmi les cours offerts dans le cadre de la formation professionnelle des adultes. En autorisant cette formule, nous apporterions, à mon avis, une solution à de nombreux problèmes d'emploi dans les cas où le bilinguisme est exigé.

C'est la seule question que je voulais soulever au sujet du bill, et à mes yeux elle a une très grande importance. Ma circonscription est à Montréal. Soixante-quinze p. 100 de la population est anglophone tout en habitant une ville dont 80 p. 100 de la population est francophone. Ce chiffre de 75 p. 100 d'anglophones comprend des immigrants venus de nombreuses parties du monde. Nous avons beaucoup de sujets britanniques, d'Italiens, de Grecs, d'Allemands et ainsi de suite. Une fois devenus citoyens canadiens, il leur faut, pour trouver un emploi, pouvoir travailler dans les deux langues.

Parmi les objections soulevées par le gouvernement il y a celle des cours de langues offerts le soir par le conseil scolaire de Montréal, que pourraient suivre les personnes dont j'ai parlé. Ces cours n'ont pas la même qualité que ceux qu'assure le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ils sont loin d'être aussi intensifs et ils se donnent le soir. Ils ne comportent aucune indemnité de recyclage et de formation. Je maintiens que puisque le gouvernement offre des programmes de recyclage et verse des indemnités de formation pour permettre de terminer les études secondaires, d'apprendre des métiers et ainsi de suite, il devrait en faire autant en ce qui concerne l'enseignement des langues, lorsque celui-ci est directement relié aux possibilités de travail dans la ville où résident les intéressés. J'espère avoir bien fait ressortir cet argument, monsieur l'Orateur.